

Nous nous interrogeons sur les modalités d'émergence de l'accord et la place occupée par la coordination dans la prise de décision bancaire. Notre thèse est que malgré les nombreux contrôles mis en place et visant à garantir une décision «rationnelle», les modalités organisationnelles de la prise de décision sont en partie autonomes et font l'objet de conventions qui les rendent potentiellement non performantes.